

Direction départementale des territoires et de la mer

Mission littoral

Affaire suivie par : Bruno PALLAS

tél : 05 58 51 30 97

ddtm-ml@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le **20 JUIL. 2021**

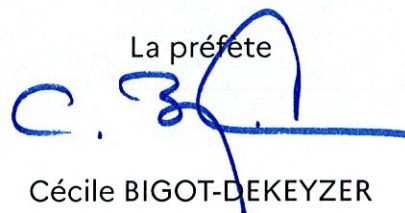
Monsieur le président,

Par courrier du 24 juin 2021, vous m'avez saisie concernant les travaux de déviation du courant d'Huchet à Moliets-et-Maâ.

Ces derniers mois, les services de l'État ont entrepris la régularisation administrative de l'ensemble des travaux littoraux réalisés par les collectivités. C'est à ce titre qu'ils accompagnent la commune de Moliets-et-Maâ concernant les procédures réglementaires liées aux travaux de déviation estivale du débouché du courant. Ces travaux sont situés sur la plage de Moliets-et-Maâ. Ils ne concernent la réserve naturelle du courant d'Huchet que pour une très faible surface à l'extrémité Sud du périmètre de cette dernière. Ainsi, la commune a prévu de déposer, dans les mois à venir, une autorisation environnementale qui sera soumise à une enquête publique. Réalisée en collaboration avec les services de la réserve naturelle, l'objectif de la régularisation administrative de ces travaux est d'en assurer un encadrement réglementaire et de disposer d'un suivi pérenne des effets sur l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération la meilleure.

La préfète



Cécile BIGOT-DEKEYZER

Monsieur le président
de la SEPANSO

Route de Cayrolle
40300 CABANOTE